

Direction générale déléguée aux ressources Coordination nationale de médecine de prévention

NOTE DU 26 JUIN 2019

Missions au Pérou - alerte sanitaire

Le 12 juin 2019, les autorités sanitaires du Pérou ont notifié 507 cas de syndromes de Guillain-Barré depuis le début de l'année.

En raison des « caractéristiques inhabituelles et atypiques » de ces cas « nécessitant un traitement rapide ou immédiat », et bien que le syndrome de Guillain Barré ne soit ni contagieux ni transmissible, le ministère de la Santé du Pérou a déclaré l'état d'urgence pour 90 jours dans cinq régions du pays : **Piura**, **Lambayeque**, **La Libertad**, **Junin et Lima**.

Les autorités locales recommandent de se laver fréquemment les mains et de ne pas prendre de repas dans des établissements où l'hygiène ne semble pas respectée.

Le syndrome de Guillain-Barré :

- est une maladie auto-immune rare qui atteint le système nerveux périphérique et se caractérise le plus souvent par une paralysie progressive accompagnée de troubles de la sensibilité, débutant généralement au niveau des jambes et évoluant par voie ascendante vers le cou et le visage;
- peut être déclenché en particulier par des infections bactériennes (Helicobacter pilori...), virales (virus respiratoires, entérovirus et arbovirus comme la dengue et le zika, cytomégalovirus, virus d'Epstein Barr, virus de la grippe...).

Dans la majorité des cas, les personnes atteintes récupèrent leurs capacités physiques au bout de 6 à 12 mois.

Pour plus d'informations :

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/guillain-barr%C3%A9-syndrome